LA RÉGION

LOTERIE DE LA PRESSE DU NORD

Le procès-verbal officiel

Les soussignés MM. Ricard, conseiller de préfecture ; Charles Delesalle, maire de Lille ; Hebert, inspecteur général honoraire des Postes ; Menestrier et Pascalin, directeur et sous-directeur du Crédit Lyonnais ; Sauve-Evausy, secrétaire général de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord, directeur de la Loterie de la Presse du Nord, déclarent avoir assisté aux opérations du tirage public effectué le 20 décembre, à l'Hippodrome Lillois et en avoir constaté la parfaite régularité.

Aux permissionnaires

Les trains spéciaux

Mardi 29 décembre, un train spécial ramènera des hommes en provenance de Givet. Ce train arrivera à Lille à 2 heures 25 du soir, un autre train venant de Sedan arrivera à Lille à 9 heures du soir.

Comment doivent retourner les permissionnaires de Noël

Les jeunes soldats qui doivent rentrer à Charleville et à Sedan le dimanche 27 à minuit, devront partir de Lille à 5 heures 40 du soir ou 6 heures 02 (où Saint-Amand) ; un train spécial les amènera à Sedan à 11 heures 30 du soir.

Les jeunes soldats devant rentrer le lundi après-midi à Charleville ou à Sedan, Stenay, Verdun, Saint-Mihiel et Lérouville, devront partir de Lille à 7 heures 48 du matin.

Ils seront conduits d'Hirson à Verdun en train spécial desservant Charleville à midi 15 ; Sedan, à une heure ; Stenay, à 2 heures 14 ; Verdun, à 3 heures 35 ; Saint-Mihiel, à 5 heures 10, et Lérouville, à 5 heures 45 soir.

Les soldats devant arriver à Givet le mardi 29 à midi, partiront de Lille à 7 heures 40 du matin et seront à Givet par train spécial à 1 heure 30 du soir.

Les soldats des garnisons de Sedan, Stenay, Verdun, autorisés à rentrer les mardi 29 et mercredi 30, pour minuit, devront quitter Lille ces jours-là à 11 heures 47 du matin pour arriver à Charleville à 6 heures 28 du soir ; à Sedan, à 7 heures 40 ; à Stenay, à 8 heures 48, et enfin à Verdun, à 10 heures 20 du soir.

A LOOS

Un enfant écrasé par une automobile

L'automobile de M. Hugo-Danel sortant jeudi dernier de l'imprimerie que la maison Danel possède dans cette commune, et prenait, à vive allure, la route de Lille. L'auto arriva malheureusement dans un groupe d'enfants qui n'eurent pas tous le temps de se garer.

Le jeune Dhainaut Florimond, âgé de 10 ans 1/2, fut lamentablement violemment. Relevé par les témoins, il fut transporté dans une maison voisine, mais malgré les soins qui lui furent prodigués, rien ne put le ranimer. Il avait été frappé en pleine poitrine par le chassis de l'auto et la mort avait été instantanée.

A ROUBAIX

Une septuagénaire grièvement brûlée

Samedi vers 4 heures 1/2 de l'après-midi M. Cyr Debrabandère 22 ans, chauffeur d'automobile chez M. Louis Knorr, rue du Collège, demeurant chez ses parents, rue du Gros-Saule, 10, passait à vélo rue de la Paix. Lorsque, une habitante de cette rue se précipita au-devant de lui en criant : « Venez vite, monsieur, il y a feu dans cette maison ». Sans demander d'autres explications, M. Debrabandère sauta de machine et se précipita dans la maison portant le numéro 66, habitée par Mme Pauline Morel, et dont la porte de la rue n'était fort heureusement pas fermée. Un terrible spectacle s'offrit aussitôt à sa vue : au milieu d'une véritable fournaise, une vieille femme de 74 ans, sous-locataire de la dame Morel, Mme Marie Coetsires, née à Ruyen (Belgique), se tordait sur le parquet, les vêtements en feu.

Le brave garçon, n'écoutant que son courage, entra dans le brasier, retira la septuagénaire et la porta jusque sur la chaussée, et là avec l'aide de plusieurs voisins, parvint à éteindre le feu qui avait déjà réduit en cendres une partie des vêtements de Mme Coetsires et fait sur tout son corps de terribles ravages.

Transportée chez Mme Corsely, rue de la Paix, 84, la malheureuse y fut pansée par un docteur qui releva de très graves brûlures au bras droit, à la face, au dos et aux jambes, et qui, en raison de son état alarmant, ordonna son transport à la Fraternité.

Le commencement d'incendie a été rapidement éteint par les gens de la maison. On croit que Mme Coetsires qui a une fille, Mme Bell, qui habite rue des Recollets, 5, aura, par mégarde, passé près d'un petit poêle placé tout contre son lit et que c'est ainsi que ses jupons prirent feu.

Inutile de dire que cet incident a causé dans tout le quartier une profonde émotion.

A MARCQ-EN-BARŒUL

Un ouvrier a le pied broyé

AU NOUVEAU BOULEVARD

Samedi soir, un ingénieur de la Compagnie des tramways : « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing », a amené à l'hôpital de la Fraternité de Roubaix, un jeune ouvrier terrassier, M. Decourcelles, 18 ans, demeurant rue des Parvenus, à Roubaix, qui avait eu le pied gauche sectionné par un wagonnet Decauville, en travaillant à la pose des rails sur le nouveau boulevard Industriel Lille-Roubaix-Tourcoing.

L'état du blessé est assez grave.

A BRILLON

L'incendie volontaire

UNE TROISIÈME ARRESTATION

Nos lecteurs ont vu, par les renseignements que nous avons donnés hier, l'importance de cette affaire qui a amené l'arrestation de deux incendiaires : la femme Henneuse, née Marie Martin, et Joseph Graveline. Une troisième arrestation vient d'être opérée par les gendarmes Dupont et Baheux, qui ont mené leur enquête avec perspicacité et adresse ; là de se harceler par les arrestations, mais on comprendra notre réserve à ce point.

La culpabilité de la femme Henneuse et de Graveline. — Le but poursuivi

Les aveux qui ont été faits par la femme Henneuse et Graveline sont précis. L'un et l'autre ont reconnu avoir mis le feu à la paille enduite de pétrole, placée préalablement dans le grenier et l'écurie.

Quant au but poursuivi, des dépositions recueillies ne laissent aucun doute. Marie Martin avait jugé sa maison trop vieille et voulait s'en faire construire une neuve aux frais de la Compagnie d'assurances. On comprendra l'intérêt que Joseph Gravelin pouvait avoir dans cette combinaison, lorsque nous aurons dit que des liens étroits l'unissaient à la femme Henneuse.

Mais chose singulière, Gravelin, qui avait intérêt à faire peser les soupçons sur l'époux Henneuse, n'en parle pas ! Que devent le mari ? Cet individu, dont le principal souffrir est la contrebande, a prétendu que le mardi, il se trouvait à Sars-et-Rosières, chez une dame Fleury. Malheureusement pour lui, il est en contradiction avec ses deux enfants et le frère de Joseph Gravelin, qui affirment tous qu'il se trouvait dans sa maison le soir où l'incendie fut décidé.

Graves confidences

La femme Henneuse s'approvisionnait chaque jour d'eau-de-vie chez Mme Lecomte-Renard, cabaretière, qui reçut mercredi matin, les confidences de sa cliente. Les voici :

« Ma maison est trop vieille, je veux en avoir une neuve ; les fils Lecocq devaient y mettre le feu hier soir si une poutrelle s'étant brisée, la paille n'était tombée à terre ; mais ce sera pour ce soir »

Dans la même journée, Joseph Grayeline vint également chez Mme Lecomte et lui tint le langage suivant :

« Les frères Lecocq sont venus répandre du pétrole dans la grange ; on n'a jamais vu être empoisonné comme cela ; on sent le pétrole à 100 mètres »

Mme Lecompte, qui avait peut-être doute des intentions de la femme Henneuse, fit l'exégèse des propos de Gravelin. Elle voulut en avertir le garde champêtre qui, malheureusement, n'était pas chez lui.

On vient de voir la gravité du témoignage de Mme Lecompte. En effet, si la participation de la femme Henneuse et celle de Gravelin ne font aucun doute, cette déposition vient accuser les frères Lecocq. Ceux-ci, Emile et Louis, appartiennent à une famille de cultivateurs honnêtes et aisés. Le premier est conseiller municipal. Il appartient au parti réactionnaire qui gouverne la commune de Brillon.

En présence de la gravité de la déposition qui leur était faite, les gendarmes Baheux et Dupont ont continué leur enquête. Nous n'en connaissons pas le résultat, mais nous avons pu savoir que, dans un second interrogatoire qu'elle a subi hier samedi, Mme Lecocq était revenue sur ses déclarations qu'elle avait faites jeudi.

Après avoir déclaré tout d'abord qu'elle avait acheté deux bidons de pétrole de 5 litres en 15 jours, lesquels étaient épuisés le soir de l'incendie, elle aurait prétendu que c'est un seul bidon qu'elle acheta. D'après la servante de Mme Lecocq, Honorine Launois, qui avait la coutume d'arranger les lampes elle aurait été remplacée dans ce soin par le fils Louis trois ou quatre jours avant l'incendie. Enfin, Mme Lecocq évalue la consommation de pétrole pour 2 ou 3 jours à 2 litres, tandis qu'Honorine Launois consommait 5 litres sur 15 à 20 jours.

Sans doute, ce sont ces contradictions qui décidèrent M. le juge d'instruction à décerner un mandat contre les fils Lecocq. Seul, Louis Lecocq fut trouvé hier à son domicile et fut conduit à l'arrestation.

Il paraît que son frère était allé à Valenciennes consulter un avocat au sujet des accusations formulées contre eux.

Nous bornerons notre information au simple énoncé des faits. La justice est saisie, c'est à elle qu'il appartient de démêler cette affaire qui cause dans la commune de Brillon une profonde stupéfaction.

UN COLONEL EN RETRAITE

originaire de St-Omer

MEURT ATROCEMENT BRULÉ A MOULINS (Allier)

M. Léopold Lombard, âgé de 92 ans, colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur, se chauffait au coin de son feu.

Il fut pris subitement d'une congestion et tomba dans le foyer. Lorsque ses domestiques, attirés par la fumée, vinrent à son secours, le corps de M. Lombard était couvert d'horribles brûlures.

Transporté en hâte pas à succomber. L'inhumation aura lieu à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

LES GRÈVES

A TOURCOING

Chez les fileurs et les retordeurs

Rien de changé dans la situation des grèves de chez MM. Léon Cau et Cie, filateurs, rue du Midi, et Léon Dillies, retordeur, boulevard Gambetta.

Dans cette dernière usine, les grévistes femmes étaient au nombre de 270. Une vingtaine, dit-on, auraient repris le travail. Les autres quêtent en vile. Elles se sont promenées hier, entre le centre de la ville et le boulevard Gambetta, en conspuant le directeur.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Lille. — Nous publions ci-dessous le texte du discours qu'a dû prononcer aux funérailles de M. Gruson, directeur de l'I. N. M. Dubail, directeur du hydraulique et des améliorations agricoles au ministère de l'Agriculture :

« Je viens dire un dernier adieu à M. Gruson, au nom du ministre de l'Agriculture, au nom de ses collègues de l'Inspection des fonctionnaires de la direction de l'hydraulique et des améliorations agricoles.

Avec quelle peine et avec quels regrets nous avons tous appris le fatal accident qui a coûté la vie à notre cher inspecteur général. Il y a peu de jours il se trouvait encore au milieu de nous, à la commission de l'hydraulique agricole. Sa santé vigoureuse, malgré l'âge qu'avait fait mettre en dehors du cadre d'activité, lui permettait de suivre régulièrement les travaux de cette commission auprès de laquelle il fut rapporteur pendant de longues années en qualité d'inspecteur général de l'hydraulique.

M. Gruson a parcouru une brillante carrière comme ingénieur des ponts et chaussées. Il a toujours occupé des postes dans la région du Nord qu'il affectionnait au plus haut point. Il a été successivement chargé du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais. Bien que nous ne voulions parler que de ses travaux hydrauliques, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler qu'il a dirigé la construction de l'agencement des Fontinettes, sur le canal de Neufossé.

Cet appareil, le premier du genre qui ait été installé en France, rachète une hauteur de plus de 38 mètres et remplace un ancien escalier formé de 5 écluses superposées. C'est une œuvre des plus remarquables qui n'a cessé de fonctionner à l'entière satisfaction de la batellerie de la région.

Comme ingénieur en chef il a présidé à tous les grands travaux du département du Nord. Tout en organisant un important réseau de chemins de fer d'intérêt local, il s'est livré à de nombreuses études d'hydraulique agricole. Nous citerons les Wateringues et moères, ainsi que plusieurs travaux d'assainissement et de desséchement.

Sa compétence en question d'hydraulique le fit choisir pour remplir en 1899 le poste d'inspecteur général au ministère de l'Agriculture. Quand il quitta le département du Nord pour prendre possession de ses nouvelles fonctions à Paris, le conseil général, à l'occasion de son départ, prit une délibération dans laquelle il exprimait ses sentiments de profonde gratitude à son égard en raison des éminents services qu'il avait rendus au département. C'est là une touchante manifestation qui souligne les mérites et les travaux de notre regretté collègue.

Comme inspecteur général de l'hydraulique, M. Gruson a eu à s'occuper de nombreuses et importantes affaires parmi lesquelles nous citerons l'assainissement de la côte orientale de la Corse et les projets de construction de barrages sur la Lignon, dans le département de la Loire.

Doué d'un esprit bienveillant et conciliant il a été choisi à maintes reprises pour aplanir après examen sur place les difficultés auxquelles donnait lieu l'application des règlements sur la police des eaux.

Membre de nombreuses commissions au ministère de l'Agriculture il a pris une part active à leurs travaux et notamment à ceux du comité d'études scientifiques relatives à l'épuration des eaux résiduaires et à l'emploi en agriculture des vinasses de distillerie.

En récompense des éminents services qu'il avait rendus, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, lui a accordé, en 1907, la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

M. Gruson va laisser un grand vide à la commission de l'hydraulique dont il continuait à faire partie.

Tous ses collègues et moi le premier, qui avais l'honneur d'être son chef immédiat, nous admirions, dans les discussions de cette commission, sa parole forte et claire, son langage concis et énergique, son raisonnement vigoureux et sain. Nous nous laissions souvent entraîner par ses arguments nets et précis, par sa fougue toute juvénile. Ses rapports écrits d'une plume alerte, brillaient par la clarté et il avait le don de solutionner les problèmes ardus et complexes qui sont soulevés, dans les affaires relatives au régime des eaux.

Sa puissance de travail était considérable et je ne saurais trop louer sa grande activité qui lui permettait de faire face à ses nombreux travaux. Il était vraiment infatigable. J'ai pu m'en rendre compte dans une tournée que nous fîmes ensemble. Il y a deux ans, dans l'île de Corse. Les longs voyages en mer et dans les terrains accidentés ne l'effrayaient nullement. Il était toujours vaillant, et, malgré la fatigue physique, son puissant cerveau était toujours prêt pour l'étude et le travail ; il conservait, dans toutes les circonstances, une robuste bette humeur, une rondeur pleine de bonne et de tact.

Son bon cœur, sa droiture, son commerce des plus sûrs l'ont fait aimer de tous ceux qui l'ont approché. Sa rectitude de jugement lui donnait une influence légitime dans les conseils techniques de la direction de l'hydraulique.

Nous perdons en lui un collaborateur précieux qui nous était des plus utiles par sa longue expérience et son grand savoir.

Je lui apporte les sympathiques et unanimes regrets du ministère de l'Agriculture et de ses collaborateurs.

Que sa famille reçoive également nos condoléances en cette pénible circonstance.

Je suis personnellement peine au plus haut point de lui dire un éternel adieu que je lui envoie du plus profond du cœur.

PONTS ET CHAUSSÉES

Nominations. — M. Yzermann, commis des ponts et chaussées de 2e classe, actuellement attaché dans le département du Pas-de-Calais, au service des études et travaux du canal du Nord sur Paris, est nommé conducteur des ponts et chaussées de 3e classe. Il reste attaché à la subdivision de Bertincourt.

— M. Leroy, commis du service ordinaire du Pas-de-Calais, est nommé conducteur des ponts et chaussées de 4e classe. Il sera attaché au cadre d'agents mobiles.

Contrôleur des mines. — M. Estivat est nommé contrôleur des mines de 4e classe. Il sera attaché au service du sous-arrondissement minéralogique d'Arras-Centre, en remplacement de M. Pellegrin.

Cantonnier. — M. Target est nommé dans la Somme et affecté aux services vicinaux.

CHEMINS DE FER

Fêtes sportives à Chamonix. — A l'occasion des fêtes sportives de Chamonix, les coupons de retour des billets d'aller et retour qui seront délivrés pour Chamonix par les gares de Paris, Dijon, Lyon et Grenoble du 1er au 25 janvier 1909, seront valables pendant 20 jours.

— Une loi ayant pour objet l'augmentation en 1909 du concours du chemin de fer du Nord au maximum des travaux complémentaires du 31 décembre 1907, a paru à l'« Officiel ».

RENSEIGNEMENTS DIVERS

En vertu de la loi de séparation des églises et de l'Etat. — Les « journal officiel » publie des décrets par lesquels sont attribués à l'Etat, en vertu de la loi du 9 décembre 1905, modifiée par la loi du 13 avril 1908.

1° Les documents, livres et manuscrits contenus dans la bibliothèque ayant appartenu :

1° A la mense archiépiscopale de Cambrai ; 2° au séminaire de Cambrai ; 3° à l'école secondaire ecclésiastique de Cambrai. — 2° Ceux ayant appartenu : 1° A la mense épiscopale d'Arras ; 2° au séminaire d'Arras, 3° à l'école secondaire ecclésiastique de Boulogne-sur-Mer.

Bourses industrielles de voyage. — A la suite du concours ouvert en 1908, une bourse industrielle de voyage de 3.600 fr. a été attribuée pour l'année 1909, à chacun des candidats ci-après :

M. Pesez, ancien élève diplômé et médaillé de l'Ecole nationale d'arts et métiers de Lille, pour se rendre en Allemagne.

M. Guillot, ancien élève brevété de l'Ecole nationale d'arts et métiers de Lille, pour se rendre en Allemagne.

LILLE

OU ALLER AUJOURD'HUI?

Palais des Beaux-Arts. — Ouvert de dix heures à quatre heures.

Musée Commercial. — De dix heures à quatre heures, rue du Lombard.

Musée industriel. — De dix heures à quatre heures, à la Halle aux sucres.

Musée Houvitler. — Rue de Bruxelles, de dix heures à quatre heures.

Bains Lillois. — Ouverture à 7 heures.

Réclusions au Tribunal de Commerce. — Scrutin de 10 h. à 4 heures, Hôtel de Ville, salle du Conservatoire, rue Molière, rue de Bouvines.

Fête du dixième anniversaire du comité du Nord de l'Union des Sociétés françaises de sports. — A 2 h. 1/4, grand match de football, sur le terrain de l'Olympique Lillois. A 8 h. 1/4, grand concert à la Société industrielle.

Cercle Berlioz. — A 5 h. 1/2 banquet chez M. Bathelot, rue de l'Hôpital-Militaire.

Arbre de Noël. — A trois heures, au Palais-Rameau, reconstitution des fêtes du Broquelet et concert.

Alcazar-Théâtre. — Ce matinée, à 2 h., *Les Pélards*, opérette ; en soirée, à 8 h., *Faust*, opéra.

Salle de spectacles. — En matinée, à 2 h. 1/4, *La Porteuse de Pains*, drame ; en soirée, à 6 h., *Les Crochets du Père Martin*, drame, *l'Auberge du Tohu-Bohu*, opérette, *Le Père du Régiment*, vaudeville-opérette.

Théâtre de l'Union de Lille. — A 6 h. 1/2, spectacle de famille, *Les Crochets du Père Martin*, drame populaire en 3 actes ; *Les Surprises du Divorce*, vaudeville en 3 actes.

Brasserie Universelle. — Concerts à 11 heures, à 4 heures et à 8 heures 1/2.

Omnia Palace. — Rue Faidherbe et rue de Paris, à 4 heures et à 8 heures 1/2.

Alcazar. — A 6 h. grand bal.

Les Fêtes de l'Arbre de Noël

Aujourd'hui dimanche, la dernière journée des fêtes inoubliables de l'« Arbre de Noël », au Palais-Rameau. Le musique des Sapeurs-Pompiers jouera de trois à quatre heures, puis aura lieu un concert spirituel où figureront les meilleurs artistes de Lille. L'après-midi se terminera par la quatrième représentation de l'immense succès le « Broquelet en 1859 », la distribution des paniers garnis de jouets aux petits enfants qui les ont déposés le jour de Noël, et le tirage de la tombola.

On peut retenir les chaises à l'avance au Palais-Rameau, aujourd'hui, de dix heures à midi.

ASSOCIATION DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX

de l'Arrondissement de Lille

Cette association vient de tenir son assemblée générale semestrielle sous la présidence de M. Hebert, assisté de MM. Vandenbosch et Boutemy, vice-présidents, et Leleu, secrétaire.

Après avoir enregistré avec joie l'adhésion de M. Verly, publiciste à Lille, et celle de M. Lemaire, ancien maire à Mérignies, M. le président exprime les condoléances de la société à l'occasion de la mort du regretté M. Herland.

D'intéressants rapports dûs à MM. Vandenbosch, Leroy, Lille, Delecourt, Lepol, Leleu et Boutemy sont lus sur l'ensemble précédemment décidée et relative aux droits et devoirs des délégués cantonaux, ainsi qu'aux meilleurs moyens d'assurer l'assiduité scolaire. Ces rapports seront fondus en une seule rédaction qui formera un « Manuel du délégué cantonal », lequel sera imprimé et distribué aux sociétaires.

Deux nouveaux vœux sont ensuite discutés et adoptés, et seront envoyés aux conseillers généraux et d'arrondissement, membres de l'Association, avec prière de les présenter à leurs assemblées respectives. Le premier de ces vœux demande l'introduction de l'histoire locale et régionale dans les programmes de l'enseignement.

Le deuxième vœu demande une sérieuse réduction du nombre de jours de vacances et de congés, trop libéralement alloués par l'autorité universitaire.

Avant de se séparer, l'assemblée a voté une somme de cent francs en faveur de l'Orphelinat des instituteurs, et une autre somme de cinquante francs pour la Société des Persévérants de l'école laïque de Lille.

Le Sel Cérébo... ...ure plus de vigueur. 682

La Société Lilloise

D'ÉCLAIRAGE ELECTRIQUE

Nous avons, dans nos précédents numéros, désigné les avocats et avoués qui représenteraient, au procès du 28 décembre, tant les tiers opposants que la Société Lilloise d'Eclairage électrique. Ce sont : Me Fauchille, avocat, et Me Hauwe, avoué, qui interviendront pour défendre les intérêts de la ville de Lille.

A LA MAIRIE

Démission d'un adjoint

Nous avons rapporté hier le bruit qui circulait en ville concernant M. Duburcq, adjoint au maire, qui, disait-on, s'était démis de ses fonctions pour ne conserver que le titre de conseiller municipal.

Plus heureux que vendredi soir, nous avons pu rencontrer hier M. Duburcq. Après avoir démenti la nouvelle, l'adjoint au maire a ajouté : « Il y a quelque temps, en effet, à la suite d'un refus que j'avais essuyé, j'avais exprimé le désir de me retirer, mais telles ne sont plus mes intentions. Sur les conseils de M. le maire, je resterai à mon poste. »

Lundi 28, réclame aux Galeries Lilloises : Eau de Cologne extra, parfum concentré, 65c valant 6 fr., vendue 4 fr. 50 le litre. 4516

A la gare de Lille

Trois employés inculpés de détournements de billets

On sait avec quelle énergie la brigade mobile recherche les individus qui par des moyens quelconques causent un préjudice à la Compagnie des chemins de fer du Nord. On connaît aussi les importants services qu'elle lui a rendus...

Les affiches apposées récemment par le syndicat des travailleurs des chemins de fer sont encore là, pour attester de l'activité de la brigade.

Continuant donc ses investigations elle a procédé jeudi à l'arrestation de trois employés de la Compagnie préposés à la réception des tickets.

Ceux-ci ne sont pas accusés d'avoir plongé la main dans quelque coffre, mais d'avoir trafiqué des billets.

Nos lecteurs savent sans doute que les billets d'aller et retour délivrés pour Paris sont valables pour cinq jours.

Profitant de leur situation, les employés remettaient des tickets de retour non perforés et par une lettre immédiatement mise à la poste, les réexpédiaient à Paris, où des Lillois de leurs amis en prenaient possession pour rentrer chez eux.

Ces billets servant ainsi plus d'une fois, la Compagnie se trouvait par conséquent lésée dans ses intérêts.

Ayant été informée du trafic, la Compagnie avisa la brigade mobile qui ouvrit une enquête. Des inspecteurs prirent un jour un aller et retour pour Paris et le poinçonnèrent. Ils ne tardèrent pas à découvrir.

L'administration des chemins de fer constata en effet que les billets délivrés aux inspecteurs pour les besoins de la cause, n'étaient pas remis au bureau du chef contrôleur à la date fixée et avaient été remis en circulation après la rentrée des deux policiers.

Appréhendés dans la soirée de jeudi, les inculpés ont été interrogés par M. Faure et ont, paraît-il, fait des aveux.

C'est pour des sommes assez minimes que ces billets étaient cédés. Quelques chopes et quelques cigares suffisaient quelquefois à payer le prix du ticket. Ce trafic dont l'origine remonterait à 18 mois aurait occasionné des pertes énormes à la Compagnie.

Les trois employés qu'on accuse aussi d'avoir vendu des billets périmés, mais savamment maquillés et d'avoir empoché des suppléments qu'ils étaient chargés de percevoir et de porter sur leur carnet-souche, ont été remis en liberté provisoire.

Etablissements PICHA, Halluin (Nord)

Dalles spéciales pour trottoirs, cours, porches 639

AU PARQUET

La bande des « Monte-en-l'Air »

Les six individus qui font partie de la bande des « Monte-en-l'Air », ont été, samedi matin, déférés au parquet. Vers deux heures du soir, ils ont comparu devant M. Goberl, juge d'instruction. Cet interrogatoire a été très sommaire. Comme de coutume, les inculpés ont protesté de leur innocence.

L'affaire de mœurs de Saint-André

C'est M. Boulesteix, juge d'instruction, qui est chargé de l'enquête sur l'affaire de mœurs dans laquelle est impliqué un nommé Causse, rue Sadi-Carnot. L'inculpé, interrogé par le magistrat, a énergiquement protesté de son innocence et en dépit des témoignages précis de ses deux filles, âgées de 13 et 16 ans, il a affirmé qu'il n'était pas coupable.

Les deux victimes seront prochainement examinées par M. Dutilleul, médecin légiste.

Le vitrioleur de Roubaix

Louis Eeckhoudt, 20 ans, marchand de lait, rue Decrème, qui dans la nuit de mercredi à jeudi, vitriola quatre personnes dont son amie, Blanche Cartier, attablées à l'estaminet Dubois, place de la Gare, a comparu samedi soir, devant M. Boulesteix, juge d'instruction. Eeckhoudt a renouvelé les déclarations faites devant M. Laché, commissaire de police.

En correctionnelle

M. Houeix, juge d'instruction, a terminé hier, des enquêtes ouvertes sur différentes affaires et renvoyé devant le tribunal correctionnel :

Isidore Vandekerkhove, qui, le 16 décembre, à Flers, violenta une dame L...

— Victor Tribouilet, rue des Guinguettes, à Lille, auteur d'un vol de deux reconnaissances du Mont-de-Piété, appartenant à son amie.

— Louis Maillard, 49 ans, mineur, à Provins, qui se sauva de la demeure de son collègue Gambier où il logeait, en emportant 35 francs et divers objets mobiliers.

— Alfred Quévaulliers, 25 ans, qui, près de la porte de Roubaix, enleva le réticule de Mme Grimonprez qui contenait 200 francs.

Un bon outil se paye de lui-même. Le SUNLIGHT SAVON se paye de lui-même par le linge qu'il épargne, le temps qu'il économise et la santé qu'il préserve.

FRÈRES ENNEMIS

Victor Salingue, 35 ans, journalier, demeurant 12, rue Malpart, avait fait de nombreuses stations dans des estaminets de la ville en compagnie d'un de ses amis, Paul Crohin, âgé de 38 ans, demeurant 34, rue de Tout-Ils se trouvaient, hier, vers 2 heures de l'après-dîner, en face de la porte d'entrée de la gare Saint-Sauveur. Soudain, sans aucune explication, Victor Salingue sauta sur Paul Crohin et le jeta par terre. Ce dernier se brisa le tibia de la jambe gauche en tombant. Relevé aussitôt par des passants, il fut transporté dans une pharmacie voisine où il reçut les soins nécessaires. Néanmoins, il s'est refusé à porter plainte contre son brutal camarade.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

L'AGRESSION

CONTRE LE

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, 26 décembre.

La peine applicable

ART. 311 DU CODE PÉNAL

Lorsque les blessures ou les coups, ou autres violences ou voies de fait, n'auront occasionné aucune maladie ou incapacité de travail personnelle de l'espèce mentionnée en l'article 309 (incapacité de plus de vingt jours), le coupable sera puni d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de seize francs à deux cents francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

S'il y a eu préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement sera de deux à cinq ans, et l'amende de cinquante francs à cinq cents francs.

Ce texte vise les voies de fait contre les particuliers.

Rappelons, à ce sujet, que le Président de la République reste, en ce qui touche les attentats contre la vie ou la personne, protégé uniquement par le droit commun.

Cette solution juridique résulte de l'abrogation implicite par l'effet de l'avènement du régime républicain, de la loi du 10 juin 1853, qui protégeait, sous l'Empire, la personne du chef de l'Etat et les membres de sa famille.

Désignation d'un nouveau juge d'instruction

C'est à M. Joliot, juge d'instruction, qu'il a été transmis le dossier de Mathis, l'auteur de l'agression dirigée hier contre le Président de la République.

M. Warin, primitivement chargé de l'enquête, n'appartient qu'au Petit Parquet et n'avait dû qu'à son roulement de service, hier, jour férié, de faire subir au prévenu son premier interrogatoire.

Ajoutons que Mathis a été transféré à la prison de la Santé.

L'IMPRESSION A L'ÉTRANGER

EN ESPAGNE

La presse saisit l'occasion qui lui offre l'incident pour témoigner sa vive cordialité au peuple français et son respect au Président de la République, dont la vie privée est aussi digne qu'irréprochable sa carrière politique. Un grand nombre de signatures ont été apportées à l'ambassade de France.

EN ITALIE

Aussitôt qu'il eut connaissance de l'agression dirigée contre le Président de la République, le roi a envoyé un officier d'ordonnance auprès de M. Barrère, ambassadeur de France.

EN TURQUIE

La suppression de la censure a permis aux agences de télégraphier la nouvelle de l'incident, tel qu'il s'était produit. Cette nouvelle a fait sensation car le public croyait qu'une partie de la vérité lui était encore dissimulée et que l'agresseur avait eu des conséquences plus graves. La population, qui connaît le grand appui que la Turquie libérale doit à la France commente l'événement avec une grande sympathie pour la personne du président Fallières.

EN BELGIQUE

La nouvelle de l'agression contre le président Fallières, télégraphiée à Bruxelles dès hier après-midi, a produit une vive émotion. Tous les membres du Gouvernement et les hautes personnalités se sont rendus à la légation de France, pour présenter leurs hommages à M. Beau.

EN ANGLETERRE

Les journaux de ce matin racontent longuement les circonstances dans lesquelles le Président a été victime hier d'une agression. Ils s'indignent pour la plupart de ce genre de manifestations et de violences qui contribueront — disent-ils — à entourer de plus de respect encore la personnalité du chef de l'Etat.

« Voilà — écrivent-ils — les tristes résultats que peuvent amener des polémiques sans mesure et des attaques passionnées. Les orateurs des partis avancés se doutent-ils de l'influence pernicieuse que leurs excès de langage exercent sur des cerveaux détraqués ? Tous les partis comptent, parmi leurs adhérents des hommes, d'esprit faible, qui se croient personnellement persécutés et qui s'empressent de traduire par des actes les menaces qu'ils entendent. Il n'y aura pas une voix en Angleterre pour approuver ou même pour admettre des faits aussi blâmables. »

D'autres journaux écrivent :

« Tous les partis anglais, le parti libéral comme le parti conservateur, ont salué avec enthousiasme, au mois de mai dernier, le représentant de la grande nation française et ont rendu hommage à sa correction et à sa dignité. C'est avec la même unanimité qu'ils assurent aujourd'hui le président Fallières de leur respectueuse et profonde sympathie. »

L'affaire Steinheil

La déposition de M. Marcel Hutin

Paris, 26 décembre.

L'interrogatoire de M. Marcel Hutin s'est terminé à 4 heures 20 et a surtout porté sur la question de suggestion dont se plaignait Mme Steinheil à propos de ses aveux.

Le témoin a refait au juge d'instruction le récit de sa soirée en question.

Au début de l'interrogatoire, M. André avait demandé à M. Marcel Hutin comment il avait été amené à publier la lettre que lui adressait Mme Steinheil et qui donnait un nouvel essor à l'affaire.

Le témoin a répondu qu'il avait préalablement reçu la visite de M. Chabrier venant l'inviter à se rendre auprès de Mme Steinheil.

Celle-ci voulait faire passer un article sur la pièce nouvelle qu'elle déclarait avoir découverte. M. Hutin s'y refusa et la décida à rédiger alors la lettre dont il lui indique le sens.

M. André déclara que Mme Steinheil s'était rétractée le lendemain et qu'il ne voyait pas la nécessité de procéder à une confrontation, la veuve ayant à la sûreté, d'abord et le sort en prison, fait à nouveau et certifié exact le récit publié dans *le Matin* et dans l'*Echo de Paris*.

AU MAROC

L'évacuation de la Chaouïa

Paris, 26 décembre.

M. Clémenceau s'est entretenu cet après-midi avec MM. Pichon, Picquart, et Regnault, ministre de France à Tanger, au sujet des mesures à prendre pour assurer l'évacuation progressive de la Chaouïa.

Les ministres se sont mis d'accord sur les règles générales qui doivent présider à cette évacuation, et M. Pichon a été chargé de rédiger ces instructions qui seront ensuite remises à notre représentant au Maroc.

M. Regnault quittera Paris le 10 janvier pour se rendre à Fez près du sultan Moulay-Hafid qui l'a invité dans des termes pressants à venir s'entretenir avec lui.

INONDATIONS DANS LE MIDI

Montpellier, 26 décembre.

Par suite des pluies torrentielles qui tombent avec persistance, les cours d'eau débordent de nouveau.

L'Hérault est sorti de son lit et couvre toute la plaine.

A Pérouas et à Agde on signale de nouvelles crues.

A Mèze, l'école libre des filles s'est écroulée au moment où les enfants venaient de sortir.

A Villeveyrac, une maison a été emportée par l'inondation.

Les populations sont consternées.

L'ANTIMILITARISME A LA CASERNE

Chalons-sur-Marne, 26 décembre.

Le conseil de guerre du 6e corps vient de juger un réservisté Charles G..., qui profitait de son passage à la caserne pour y faire des conférences antimilitaristes.

A peine arrivé il se fit remarquer par son indiscipline et récolta quelques jours de prison. C'est là qu'on le surprit haranguant de la fenêtre de sa cellule de nombreux soldats qu'il avait appelés et auxquels il tenait des discours inspirés de la plus pure doctrine hervéiste. Certains de ses propos ont été retenus et sont rapportés à l'audience : « L'armée est l'école de tous les vices. La pire de toutes les armées, c'est l'armée française. Ne répondez pas à l'appel de mobilisation. Les officiers, sous-officiers et rengagés sont des assassins qui des crève-la-faim... »

Charles G... a été condamné à dix-huit mois de prison.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Les expériences de Wilbur Wright

Le Mans, 26 décembre.

Wilbur Wright a exécuté cet après-midi, devant M. Lillaz, chef de cabinet de M. Barthou, un vol audacieux.

L'aviateur a tenu l'atmosphère 10 minutes, imitant le vol de la chauve-souris.

La visite du ministre des Travaux publics à Camp d'Auhourg aura lieu la semaine prochaine.

EN BELGIQUE

L'activité militaire allemande à la frontière

Liège, 26 décembre.

La « Limburg Gazette » publie que les habitants des provinces belge et hollandaise de Limbourg, sont alarmés par des nouvelles d'après lesquelles 20.000 soldats allemands auraient reçu l'ordre de prendre le campement dans un petit village situé entre la frontière hollandaise et belge.

En outre, les officiers allemands en uniforme, feraient continuellement des ascensions en ballons et prendraient des vues photographiques des territoires situés à la frontière.

A L'OFFICIEL

DANS L'ARMÉE

Promotion. — M. Defrance, lieutenant au 1er régiment d'infanterie, est nommé capitaine, en remplacement de M. Berthelot, mis hors cadre (décès). M. Defrance est affecté au 43e régiment d'infanterie, 12e compagnie.

Mutation. — M. Tegtmeier, capitaine au 67e régiment d'infanterie, passe au